

# CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 13 septembre 2019

## COMPTE RENDU

**Présents** : MM G. BEAUZETIER, A. BARRIERE, N. ANDRIEUX, J. WASYLEZUCK, A. GILARDIE, P. AGARD, J. ARNAUDON, R. BRUINAUD, A. DUQUEYROIX, J. GIRARDIE, M.T. RICHARD.

**Absents excusés** : J-C. BOYER, T. MARSHALL, AS. PLATEAU

AS. PLATEAU donne pouvoir à A. BARRIERE pour voter en son nom.

Le conseil municipal de la Commune de Busserolles dûment convoqué le 5 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire le 13 septembre 2019 à 21 heures, à la Mairie de Busserolles sous la Présidence de Monsieur le Maire G. BEAUZETIER. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : J. WASYLEZUCK

## ORDRE DU JOUR

1	Décision modificative n°2 - Dépenses d'investissement et de fonctionnement
2	Opération d'investissement - Remplacement télécommande EP Leyméronie
3	Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural
4	Point sur les travaux réalisés et restant à réaliser
5	Questions diverses

*Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire tient à remercier tous les bénévoles des associations dont l'investissement a permis, comme chaque année, que les festivités organisées cet été à Busserolles soient une belle réussite.*

*L'ordre du jour étant arrêté, le conseil peut valablement délibérer.*

**Le Maire ouvre la séance à 21h15**

## 1- DECISION MODIFICATIVE N°2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget prévisionnel de l'année 2019 de la Commune de Busserolles,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
<b>FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES P.N.</b> c/2041512 - Bâtiments et installations OP. 200605 « VOIRIE » c/2315 - Install., mat. et outil. techniques	+ 3 500€ - 3 500 €	
<b>ACQUISITION DEBROUSSAILLEUSE</b> c/21578 - Autre matériel et outillage de voirie c/2315 - Immobilisations diverses	+ 670 € - 670 €	
<b>TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE / SALLES ALSH</b> c/21312 - Bâtiments scolaires c/020 - Dépenses imprévues	+ 1 816,21 € - 1 816,21 €	
<b>REPLACEMENT COFFRET COMMANDE LEYMERONIE</b> c/2152 - Installations de voirie c/020 - Dépenses imprévues	+ 1 585,25 € - 1 585,25 €	
<b>REPLACEMENT SONORISATION SALLE DES FÊTES</b> c/2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques c/020 - Dépenses imprévues	+ 3 490 € - 3 490 €	
<b>ACQUISITION PARCELLES RIPPE-GRANET</b> c/2111 - Terrains nus c/020 - Dépenses imprévues	+ 1 223,60 € - 1 223,60 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
<b>ANNULATION DE TITRE P503 2017</b> c/673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs) c/022 - Dépenses imprévues	+ 1 142 € - 1 142 €	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Autorise la décision modificative présentée ci-dessus et charge Monsieur le Maire de son exécution.

**2- OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC - Remplacement télécommande EP LEYMERONIE**

La commune de BUSSEROLLES est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24), a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SDE24 d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : **Remplacement télécommande EP LEYMERONIE**, l'ensemble de l'opération représentant un montant T.T.C. de 1 585,25 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SDE24 et il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 75 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de « Renouvellement d'équipements (date d'installation comprise entre 10 et 20 ans) ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Donne mandat au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- Approuve le dossier qui lui est présenté,
- S'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- S'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.
- S'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de BUSSEROLLES.
- Accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

**3- LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, traversant les parcelles cadastrées section H numéros 248 et 256 sis au lieu-dit Chez Garot, n'est plus utilisé par le public en raison de quoi, ledit chemin sépare les parcelles d'une même propriété appartenant à Madame HENSCH Christiane ;

Considérant l'offre faite par Madame HENSCH Christiane d'acquérir ledit chemin tout en accordant aux familles MANAT et BRUINAUD, une autorisation de passage ;

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière ;

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) :**

- Constate la désaffectation du chemin rural,
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévues par l'article L. 161-10 du Code rural,
- Charge Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

#### 4- POINT SUR LES TRAVAUX REALISES ET RESTANT A REALISER

##### ❖ TRAVAUX REALISES

Routes de Lacaud et du Chalard

Réfection de la toiture de la remise du bistrot

Rachat du matériel de la boulangerie

Acquisition d'une nouvelle Sono à la salle des fêtes

Acquisition de 14 tablettes et d'un ordinateur pour l'école

Achat de livres pour la rentrée et d'une vitrine pour affichage à l'entrée de la cour d'école

##### ❖ TRAVAUX RESTANT A REALISER

Réfection GR4

Pont du Moulin de Ludiéras

Radar Pédagogique sur la route départementale n°88 en direction de Nanteuil

Aménagement des abords et mise en accessibilité de la mairie

Peinture salle des fêtes (intérieur et extérieur)

La refonte de l'adressage a débuté (le département participera à hauteur de 25 % pour l'acquisition des panneaux)

Fauchage et entretien des routes communales (les bornes à incendie devront être dégagées avant le passage de l'élagueur)

#### 5- QUESTIONS DIVERSES

##### ❖ Sécuriser les abords de l'Etang Grolhier

##### ❖ Bâtiment du Tilleul

Des travaux d'entretien seront nécessaires notamment pour la véranda et l'espace vert. Les enseignes seront quant à elles enlevées.

##### ❖ Busage villages de la commune

Pose d'une buse dans un chemin au village de Leyméronie.



***La séance est levée à 23h00  
La prochaine réunion sera fixée ultérieurement***

**TABLEAU DES PRÉSENCES** Vendredi 13 septembre 2019

	<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>1</b>	<b>Le Maire,</b> BEAUZETIER Guy	
<b>2</b>	BARRIERE Albert	
<b>3</b>	ANDRIEUX Nathalie	
<b>4</b>	WASYLEZUCK Jacqueline	
<b>5</b>	GILARDIE Alain	
<b>6</b>	AGARD Pascal	
<b>7</b>	ARNAUDON Joël	
<b>8</b>	BOYER Jean-Charles	ABSENT EXCUSE
<b>9</b>	BRUINAUD Roseline	
<b>10</b>	DUQUEYROIX Anthony	
<b>11</b>	GIRARDIE Janine	
<b>12</b>	MARSHALL Ted	ABSENT EXCUSE
<b>13</b>	PLATEAU Anne-Sophie	ABSENTE EXCUSEE Donne pouvoir à A.BARRIERE pour voter en son nom.
<b>14</b>	RICHARD Marie-Thérèse	